

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 5 mai 2014 à 20 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère (absente)
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller (absent)
Monsieur Fernand Gauthier, conseiller
Monsieur Rejean Geneau, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption du procès verbal du 7 avril 2014

14-05-89

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 7 avril 2014.

3.2. Adoption des comptes à payer

14-05-90

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 18842 à 18902	101 869.65\$
Prélèvements no 1254 à 1276	35 610.18\$
Rémunération élus avril(en date du 19/04)	1 786.04\$
Rémunération employés (du 23/03 au 19/04)	19 860.24\$
Rémunération pompiers (du 23/03 au 19/04)	3 923.34\$
Total	163 049.45\$

3.3 États financiers comparatifs 30 avril 2014

14-05-91

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers comparatifs du 30 avril 2014.

3.4 États financiers au 30 avril 2014

14-05-92

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 30 avril 2014.

3.5 OMH / Révision budgétaire 2014

14-05-93

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les prévisions budgétaires révisées 2014 de l'Office municipal d'habitation pour lesquelles la part municipale pour l'année financière 2014 est de 6 682\$

3.6 Don 50\$ / Fondation Bébé Maxime

14-05-94

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à la Fondation Bébé Maxime.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Présence de pompiers / Petite Séduction

14-05-95

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers de demander la présence de 5 pompiers et un camion incendie pour aider la circulation lors du tournage de la Petite Séduction le samedi 24 mai en avant-midi.

5. TRAVAUX PUBLIQUES

5.1 Acquisition parcelles de terrain / rue Bellevue

14-05-96

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander aux arpenteurs Pelletier & Couillard de renuméroter les parties de lot impliqué dans le dossier 4169 Minute 9743, afin de notarié la transaction selon la nouvelle réforme cadastrale.

5.2 Offre de service / Phase II Collecteur Ouest / Roche

14-05-97

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les points 1, 2, 3 et 5 de l'offre de service 050956.002-000 de Roche pour la phase 2 du remplacement du collecteur ouest. Un budget d'honoraires de 9 400\$ est accordé.

5.3 Affectation des surplus / 30 000\$ rechargement des chemins

14-05-98

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter les surplus généraux d'un montant de 30 000\$ afin d'effectuer des travaux généraux de voirie. #55 99100 000.

6. URBANISME

6.1 Dérogation mineure / 130 rue Bellevue

14-05-99

Le requérant demande une dérogation mineure afin de régulariser un défaut d'implantation survenu lors de la construction d'une nouvelle résidence saisonnière (chalet). Le chalet a été construit à 3,18 m de la ligne avant du terrain alors que la marge de recul avant minimale prescrite au *Règlement de zonage* no 211-10 est de 7,60 m.

Il est proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers reporter la résolution pour prendre une décision éclairée, étant donné les circonstances particulières de la demande et des implications possibles de la décision.

6.2 Dérogation mineure / 100 rue du Repos

14-05-100

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

Le requérant demande une dérogation mineure afin d'être autorisé à construire un agrandissement à la résidence qui s'avancerait à 7,40 m de la ligne avant de terrain alors que la marge de recul avant minimale prescrite au *Règlement de zonage* no 211-10 est de 7,60 m.

L'effet de cette dérogation, si elle était accordée, permettrait la réalisation de l'agrandissement souhaité.

Désignation de l'immeuble affecté

Guy Chénard, 100, rue du Repos, lot 22A ptie, rang II, Canton de Fleuriau

Après étude du dossier et discussion, le comité formule la recommandation suivante au conseil municipal :

- Considérant la bonne foi du requérant;
- Considérant que le refus d'accorder la dérogation pourrait causer un préjudice important, soit l'impossibilité de réaliser un agrandissement convenable;
- Considérant que le projet ne causera pas de préjudices aux voisins, ceux-ci étant situés à une bonne distance de la propriété du demandeur;
- Considérant que la dérogation est jugée comme mineure dans le contexte;
- Considérant que le projet respecte les autres normes des règlements d'urbanisme;
- Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande de façon unanime au Conseil d'accorder la dérogation mineure telle que demandée.

Pour ces motifs, il est proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation telle que demandée, puisque la dérogation du bâtiment est jugée comme étant mineure.

7 LOISIRS ET CULTURE

7.1 Demande subvention SIMB@

14-05-101

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT

qu'une subvention équivalente à 50 % du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **QUE** la Municipalité de St-Gabriel adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

- **QUE**, madame Nicole Leblanc, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de St-Gabriel, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

7.2 Club VTT Mitis / Échéancier et rencontre

14-05-102

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'échéancier présenté par le club VTT Mitis afin de modifier le tracé du sentier de VTT et de planifier une rencontre avec la présidente pour discuter de l'avancement des projets.

8. RAPPORT DES ÉLUS

M. le Maire fait lecture d'une lettre adressée à la COOP Gymnase des Hauts Plateaux en Santé de la part du Club Lions de St-Gabriel, dont la Municipalité à reçu copie conforme. Celle-ci indique que le Club Lions fait don du 15 000\$ accordé en prêt à la COOP. Le Maire remercie et félicite, en son nom et celui de l'ensemble du conseil, le Club Lions de son ouverture d'esprit dans ce dossier et mentionne la contribution considérable que le Club Lions apporte à la communauté gabriéloise.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

14-05-103

9.1 Troisième route touristique

Concernant l'implantation d'une 3^e route touristique signalisée au Bas-Saint-Laurent qui traverserait le territoire de notre municipalité et relierait Saint-Jean-de-la-Lande à Sainte-Luce :

Considérant que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités ;

Considérant que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de La Mitis ;

Considérant qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire;

Il est proposé par Réjean Geneau, et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski appuie le projet d'implantation d'une troisième route touristique au Bas-Saint-Laurent. Ce faisant, la municipalité donne son accord pour le trajet et le nom, *La Route du Grand Air*. De plus, la municipalité s'engage à autoriser l'installation éventuelle de panneaux de signalisation de la Route du Grand Air sur le réseau routier dont elle a la responsabilité de l'entretien.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-05-104

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 21:07 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général